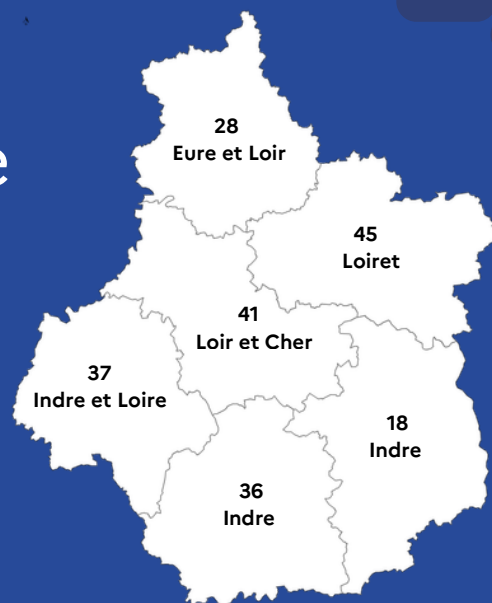


DREETS

Centre-Val de Loire
Rapport d'activité

➤ 2025 ➤➤

Protéger
Accompagner
Développer





Véronique CARRÉ
Directrice régionale

Édito

Protéger, Accompagner, Développer :
Une DREETS qui agit de manière coordonnée,
efficace et moderne

Dans un monde en évolution, marqué par des transformations économiques, sociales et environnementales rapides, les défis auxquels nos territoires sont confrontés demandent une vigilance constante, une capacité d'adaptation renforcée et, plus que jamais, une action collective complexe.

Dans ce contexte, la DREETS Centre-Val de Loire a, au cours de l'année 2025, renforcé son action dans un cadre résolument partenarial, en étroite liaison avec les DDETS(PP) et les DDPP, qui constituent un maillon essentiel de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques (le « dernier km »), en collaboration avec l'ensemble des services de l'État ainsi que les nombreux partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Cette action a été conduite autour de quatre axes majeurs :

► Le premier axe, consacré au soutien des PME et TPE, a visé à consolider le tissu économique régional, grâce à l'appui aux projets, à l'accompagnement des entreprises en difficulté et à la mobilisation coordonnée des compétences des services de l'État.

En lien étroit avec les acteurs économiques, consulaires et les collectivités territoriales, cet accompagnement a contribué à soutenir et dynamiser l'emploi et la compétitivité et à favoriser l'innovation.

► Le deuxième axe s'est concentré sur la protection et l'insertion des publics les plus vulnérables.

Il a mobilisé la DREETS, les DDETS(PP) et l'ensemble des partenaires (collectivités locales, opérateurs de l'État, tissu associatif) pour renforcer l'hébergement, l'aide alimentaire, sécuriser les parcours et développer des réponses adaptées aux réalités locales. Cette dynamique partenariale a été déterminante pour apporter des solutions rapides, coordonnées et efficaces aux situations les plus complexes.

► Le troisième axe a porté sur le renforcement des missions régaliennes, garantes de sécurité, de qualité et d'équité. Le réseau DREETS/DDETS/DDPP a ainsi poursuivi et renforcé son action quotidienne d'inspection et de contrôle, en lien avec les autres services de l'État, pour garantir le respect des réglementations et la protection des travailleurs, des consommateurs et des publics vulnérables.

La prévention et la surveillance des accidents du travail graves et mortels, le contrôle des secteurs à enjeux comme la cosmétique ou des dispositifs sociaux illustrent cette mobilisation collective au service de l'intérêt général.

► Enfin, le quatrième axe, dédié à l'accompagnement vers et dans l'emploi, a permis de renforcer la coordination des acteurs et de mieux anticiper l'accès au marché du travail du public Jeunes, des personnes en situation de handicap, des salariés expérimentés, ou des réfugiés.

L'action conduite notamment avec les opérateurs du service public de l'emploi, les collectivités et le monde associatif a poursuivi un objectif clair et partagé, celui d'assurer une insertion professionnelle durable et un accès équitable aux droits.

Par son rôle de pilotage, d'animation et de coordination, la DREETS Centre-Val de Loire contribue à donner cohérence et lisibilité à l'action de l'État dans les territoires.

Cette capacité d'action est indissociable de la qualité des partenariats noués et de la transversalité de ses actions, renforcé par l'usage de nouveaux outils numériques (Cloud, intelligence artificielle...) et par la modernisation de ses pratiques professionnelles.

Ce rapport d'activité témoigne de la mobilisation quotidienne de ses équipes pour promouvoir une société plus solidaire, plus protectrice et plus dynamique au service des habitants, des salariés et des acteurs de la région Centre-Val de Loire.

S
O
M
M
A
I
R
E

04 > MISSIONS,
ORGANISATION, MOYENS

07 > ENTREPRISES, EMPLOI ET
COMPÉTENCES

15 > COHÉSION SOCIALE ET
SOLIDARITÉ

20 > TRAVAIL ET RELATIONS
SOCIALES

25 > CONCURRENCE ET
CONSOMMATION

30 > PARTENARIATS ET
TRANSVERSALITÉS

34 > MODERNISATION
DE LA DREETS

MISSIONS

La DREETS Centre-Val de Loire est un service déconcentré de l'État, commun aux ministères de l'économie, du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Elle met en œuvre les politiques publiques, pilote, coordonne et anime les actions avec les directions départementales et les acteurs locaux.

Elle est l'interlocutrice régionale, en matière économique et sociale, pour les entreprises, ainsi que pour divers acteurs socio-économiques, associatifs et institutionnels.

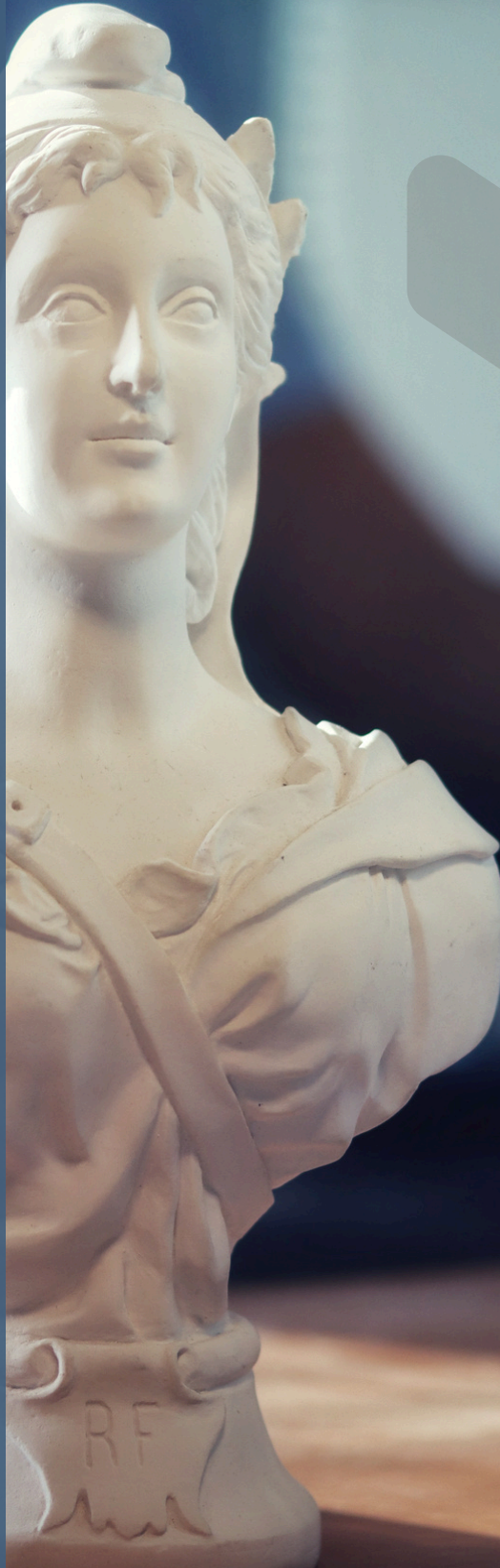
La DREETS est placée sous l'autorité de la Préfète de région et des directions générales des ministères, pour l'inspection du travail et la régulation de la concurrence.

Pour en savoir plus sur la DREETS, vous pouvez consulter la plaquette institutionnelle <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/>
rubrique : missions > les missions de la DREETS.

ORGANISATION

En Centre-Val de Loire, elle se compose de 4 pôles d'expertise qui collaborent en transversalité, soutenus par un service d'appui au pilotage et à l'animation territoriale et un secrétariat général :

- Pôle entreprises, emploi, compétences - 2EC
- Pôle cohésion sociale - CS
- Pôle travail - T
- Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie - C



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

127 AGENTS



309,26M€



Les équipes DREETS agissent ensemble pour adapter au mieux les politiques publiques aux caractéristiques des territoires et des publics de notre région.

En partenariat avec les collectivités, les entreprises et les associations, la DREETS agit pour protéger, anticiper et renforcer la cohésion sociale et économique, tout en favorisant un développement durable et inclusif.



Pour en savoir plus sur la DREETS, vous pouvez consulter la plaquette institutionnelle <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/> rubrique : missions > les missions de la DREETS.

CHAMPS D'INTERVENTIONS

Développement des filières et accompagnement des entreprises dans leurs transitions et la gestion de leurs ressources humaines pour gagner en compétitivité

Politique du travail et inspection du travail

Politiques de cohésion sociale : protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, les discriminations et les inégalités territoriales (notamment avec les actions sociales et économiques de la politique de la ville)

Contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales, la protection des consommateurs

Soutien aux entreprises en difficulté

Politique du développement de l'accès et du retour à l'emploi, notamment en direction des personnes en difficulté d'insertion professionnelle

Contrôle et inspection des établissements et services sociaux

Contrôle de la formation professionnelle

Formation et certification des professions sociales et de santé paramédicales

OBSERVER, ANALYSER ET EVALUER

La DREETS a recours à des traitements statistiques et conduit des études afin d'éclairer la situation économique et sociale de la région, via diverses publications.

Elle évalue ses politiques publiques pour mieux adapter l'action de l'État au regard des besoins de chaque territoire et de ses habitants.

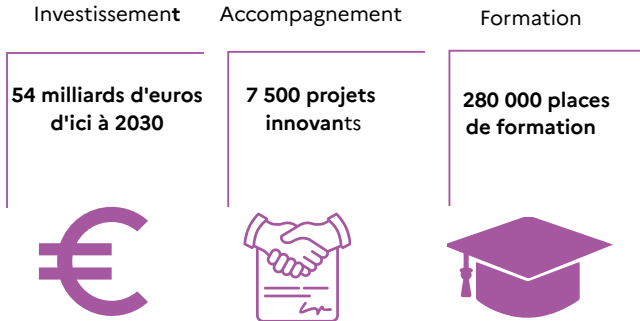


**ENTREPRISES,
EMPLOI
ET
COMPÉTENCES**



FRANCE 2030 : INVESTIR POUR L'AVENIR

France 2030 vise à accélérer la transformation des secteurs clé de notre économie par l'innovation.



Le service économique de l'État en région (SEER) est à l'écoute des entreprises de la région pour les soutenir dans leurs projets :

- politique industrielle par filière : santé, énergie, automobile, aéronautique et défense, industrie agroalimentaire, cosmétique,
- projets d'investissement et de développement.

En 2025, le SEER a effectué 25 visites et noué plus de 70 contacts avec des entreprises des secteurs nucléaire et automobile avec une particulière implication dans la promotion de l'appel à projets « Investissements véhicules de demain »,



Plan d'investissement France 2030

Le volet national soutient 10 entreprises lauréates dans la région Centre-Val de Loire avec une aide de l'État s'élevant à 12,8 M€.

Grâce au volet régionalisé de France 2030, 15 lauréats ont bénéficié d'une aide de 4,56 M€.

Depuis le début des dispositifs, le cumul des aides s'élève à 360,2 M€ pour le volet national et 25,1 M€ pour le volet régionalisé.



Semaine de l'Industrie 2025 L'Industrie s'ouvre aux Jeunes

« Avec l'industrie, fabrique ton avenir »

la Semaine de l'Industrie a fait son retour du 17 au 23 novembre pour sa 14ème édition, à travers plus de 350 actions labellisées dans la région.

Cet événement invite les jeunes, filles et garçons, à explorer le monde industriel et ses métiers innovants, tout en développant leur projet d'orientation et d'avenir.



FACILITER L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI DURABLE, ACCOMPAGNER EFFICACEMENT LES JEUNES ET LES SENIORS

L'apprentissage

Moteur de l'insertion professionnelle des jeunes, l'apprentissage constitue un levier de réussite pour les entreprises, développe leur attractivité auprès des talents de demain.

Fin 2025 la région Centre-Val de Loire comptabilisait 106 organismes ou centres de formation soit une hausse de 4 % par rapport à 2024. Après une forte dynamique ces dernières années, l'apprentissage en région Centre-Val de Loire se maintient à un niveau élevé en 2025 et début 2026, avec 26 422 contrats enregistrés au 2 mai 2026.

La DREETS soutient et anime le réseau de l'apprentissage pour améliorer l'information et la coordination des acteurs locaux de l'alternance, notamment sur la thématique Santé et Sécurité au Travail des jeunes apprenants.

5 bonnes raisons de choisir l'apprentissage

- Obtenir un diplôme reconnu
- Avoir une expérience professionnelle
- Etre formé gratuitement pour l'apprenti
- Apprendre en pratiquant
- Etre rémunéré tous les mois

Missions Locales - France travail

Atteintes de l'objectif régional 2025 avec 6 919 Contrats d'Engagement Jeunes (CEJ)

C'est un accompagnement intensif via France Travail et les Missions Locales. Il cible les 16-25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) qui ne sont ni étudiants ni en formation.

La DREETS soutient financièrement les 20 missions locales de la région, à hauteur de 16,9 M€ en 2025.



Une action régionale notable a été menée par l'inspection du travail en 2025 dans le secteur de l'apprentissage en boulangerie, avec un accent particulier sur les conditions de travail des mineurs.



La DREETS s'engage pour l'emploi des personnes de 50 ans et plus

L'événement régional du 24 juin, intitulé « Agir ensemble pour l'emploi des salariés expérimentés », a été organisé par la DREETS en partenariat avec de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et professionnels.

Cet événement a rassemblé près de 180 participants et a été centré sur les thèmes du recrutement et du maintien dans l'emploi.

L'objectif est de structurer une politique RH efficace et durable en faveur des personnes de plus de 50 ans.



FAVORISER L'INCLUSION ET L'EMPLOYABILITÉ DES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Insertion par l'Activité Économique

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) a pour objectif d'aider les personnes en difficulté à accéder à l'emploi grâce à un accompagnement sur mesure.

En 2025, 162 structures de l'IAE ont été conventionnées.

Il s'agit de :

- chantiers d'insertion (ACI),
- entreprises d'insertion (EI),
- associations intermédiaires (AI),
- entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

162 structures IAE conventionnées

2 702 ETP en 2025

41,9 M€ de financement



Personnes en situation de handicap : entreprises adaptées

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés éligibles aux aides aux postes.

L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

L'objectif à terme est soit de rester au sein de l'entreprise adaptée, soit de favoriser le recrutement et l'intégration dans une entreprise « classique ».

En 2025, 39 entreprises adaptées :

- dont 1 entreprise adaptée de travail temporaire,
- dont 1 entreprise adaptée en milieu pénitentiaire,
- dont 17 EA ayant mis en place des CDD tremplin,
- dont 2 EA avec de la mise à disposition.

38 structures EA conventionnées

1739 ETP

près de 2 300 personnes

reconnues travailleurs handicapés ont
travaillé dans des Structures EA

30,8 M€ de financement



Plan d'action régional pour l'insertion des travailleurs handicapés

Le plan d'action régional pour l'insertion des travailleurs handicapé (PRITH) a développé des outils comme un kit de communication école-emploi et un annuaire des travailleurs indépendants handicapés pour améliorer l'insertion.

Reconnu pour sa coordination, le PRITH Centre-Val de Loire a coorganisé un événement sur le maintien dans l'emploi, attirant 300 participants.



FAVORISER L'INCLUSION ET L'EMPLOYABILITÉ DES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Le Pacte en Centre-Val de Loire

Le **Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027** a été signé par Catherine Vautrin, ministre du Travail, et le Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Deuxième édition de cette initiative, ce pacte vise à **améliorer la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi peu ou non qualifiés**.

Il inclut bénéficiaires du **RSA (Revenu de solidarité active)**, travailleurs handicapés, et seniors+.

Le volet national soutient **29 projets lauréats** dans la région Centre-Val de Loire en 2025, avec une aide de l'État s'élevant à **32,2 M€**.

Grâce au **volet régionalisé de France 2030**, **16 projets ont bénéficié d'une aide, pour un montant total de 4,86 M€**. Depuis le début des dispositifs, le cumul des aides s'élève à 367,6 M€ pour le volet national et 25,9 M€ sur le volet régionalisé

Deux types de **formations** sont proposées : **compétences de base et formations qualifiantes**, pour répondre aux besoins du **marché du travail**, notamment dans les **secteurs en tension**.

Le Fonds Social Européen+

Le **Fonds Social Européen+ (FSE+)** est l'outil principal de l'Union Européenne pour investir dans le capital humain, axé sur **plusieurs priorités** :

- Insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes vulnérables,
- Renforcement de l'emploi des jeunes et amélioration de la réussite éducative,
- Amélioration des compétences et des systèmes, d'éducation et de formation,
- Promotion d'un marché du travail accessible et inclusif,
- Aide matérielle aux plus démunis gérée au niveau national
- Encouragement de l'innovation sociale.

Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences 2021-2027

Volet national 2025

29 projets lauréats
32,2 M€

Volet régionalisé 2025

29 projets lauréats
4,86 M€



Plus de 57 M€ pour le programme 2021-2027 FSE+ en Centre-Val de Loire

214,% de l'objectif de dépenses
3ème région de France

Programmation projetée à fin 2027
de 110% de la maquette financière



Remise des trophées FSE+ le 20 novembre



OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Prévention et traitement des difficultés des entreprises

En 2025, l'équipe commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises a accompagné un total de 264 entreprises.

Parmi celles-ci, 140 ont bénéficié d'un soutien intensif pour surmonter les difficultés rencontrées.

Chefs d'entreprise, vous rencontrez des difficultés ou anticipez de possibles fragilités ?

Dans le domaine du traitement des difficultés des entreprises, le temps est un facteur clef de succès. A cette fin, l'État déploie un ensemble de solutions de proximité afin de vous faire accompagner en toute confidentialité



[chef d entreprise trouver le bon interlocuteur en centre val de loire.pdf](#)

Le nombre de visites réalisées pour accompagner les entreprises par les Délégués à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels (DARP) a atteint 137 en 2025.

264 entreprises accompagnées dont 140 accompagnements intensifs

137 visites d'entreprises par les Délégués à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels (DARP)



Accompagner les entreprises dans la transition et l'innovation

En 2025, le service MUTEKO a accompagné 201 entreprises via le dispositif Prestations de Conseil en Ressources Humaine PCRH.

224 Prestations ont été réalisées, avec un soutien financier total de 445 156 €.

MUTEKO a soutenu 46 entreprises pour améliorer les conditions de travail.

24 dirigeants ont été sensibilisés à la surcharge de travail. 12 associations ont reçu un soutien sur la santé mentale au travail, et 5 ont travaillé sur les outils numériques liés à la Qualité de Vie et aux Conditions de Travail, avec 5 autres axées sur la promotion de la QVCT.

Le dispositif « transitions collectives » (TRANSCO) cible les salariés en emploi fragile.

Il prévient les licenciements en accompagnant les personnes dans leur emploi vers des métiers porteurs, en lien avec les évolutions technologiques et la transition écologique.

En facilitant cette reconversion, TRANSCO soutient également les employeurs dans l'anticipation des mutations économiques.



Signature du renouvellement du soutien au dispositif Transpro - De gauche à droite : Stéphane Thomas, Emmanuel Georges, Véronique Carré Véronique De Magy, Jean Marie Bastiani

TRANSCO
Accompagnement en 2025 de 5 entreprises par le service MUTEKO
22 entreprises engagées au total

50 salariés accompagnés en reconversion

Montant des aides financières 936 716 €



PROTÉGER LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DE LA NATION

Le traitement des alertes de sécurité économique

Au sein du pôle 2EC, l'une des missions du service économique de l'État en région (SEER) est d'aider les acteurs de l'économie à protéger leur entité, leur capacité d'innovation et de production, d'intérêts hostiles, concurrents ou d'États étrangers.

En s'appuyant sur un réseau interministériel dans l'ensemble des administrations compétentes, le **Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE)** coordonne la **détection de signaux faibles ou des alertes caractérisées sur les actifs stratégiques** (opérations capitalistiques, prédation de données ou de technologies sensibles, risque juridique lié à l'exposition d'une entreprise française à des législations étrangères à portée extraterritoriale...).

Pour chaque alerte de sécurité économique, le SISSE coordonne un plan de réponse avec les autres administrations et accompagne les acteurs visés dans la résolution au cas par cas de leurs problématiques.

Le SISSE a également une **mission de sensibilisation des acteurs économiques en matière de sécurité économique**.

Il propose à cet effet un kit pédagogique grand public en 28 fiches pratiques. Les PME, TPE, ETI, les administrations, les organismes de recherche, et bien d'autres acteurs de nos territoires, sont encouragés à les consulter.

Dans cette optique, le SISSE peut compter sur un **réseau de délégués positionnés en services déconcentrés**, sous l'autorité des Préfets de région. Ces **Délégués à l'information stratégique et à la sécurité économiques (DISSE)**, qui constituent le réseau territorial du SISSE, jouent un rôle d'animation de la politique de sécurité économique au niveau local, auprès des Préfets de Région.

Ils coordonnent la **détection d'alertes sur des menaces étrangères** grâce au dispositif de **sécurité économique territoriale**.

Pour en savoir + sur La sécurité économique en 28 fiches thématiques

<https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/la-securite-economique-en-28-fiches-thematiques>

Exercice de crise cyber REMP25 : mobilisation régionale en Centre-Val de Loire

Le jeudi 18 septembre 2025, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a coordonné l'exercice national de crise cyber massifié REMP25, mobilisant des acteurs publics et privés sur l'ensemble du territoire français.

L'objectif : tester la capacité des organisations à réagir face à une cyberattaque d'ampleur, dans un contexte réaliste et exigeant.



FACILITER L'ACCÈS À DES FORMATIONS DE QUALITÉ, CERTIFIER DES MÉTIERS ESSENTIELS

Le Service Régional de Contrôle (SRC)

Le SRC enregistre et suit les activités des organismes de formation.

Les agents **contrôlent** leur aspect administratif et financier, et informent usagers et partenaires sur la réglementation.

En 2025 la région comptait **3 983 organismes de formation**.

Fin 2025, **1 143 organismes** sont certifiés qualité QUALIOPI.

Les contrôles se sont concentrés sur le Compte Personnel de Formation (CPF) et les obligations des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).



Service Régional de Contrôle

825 nouveaux organismes enregistrés en 2025

6 contrôles engagés sur l'année

771 588 € de sanctions financières mises en recouvrement

dont 225 523 € au titre du Compte Personnel de Formation



La mission de certification : reconnaître les compétences et valoriser les métiers sociaux et paramédicaux

La DREETS organise les jurys et délivre les diplômes d'Etat pour **21 métiers du secteur social et médico-social** (aide-soignant, infirmier, accompagnant éducatif et social...). Elle organise également des jurys pour la Validation de l'expérience (VAE) dans ces deux secteurs d'activités. **Plus de 500 personnes ont été reçues à la cité administrative en 2025.**

Elle attribue, en lien avec les DDETS/PP, des titres professionnels et habilite les organismes de formations pour ces certifications du ministère du travail dans tous les secteurs d'activités (conducteur de transport en commun sur route, préparateur de commandes, conseiller de ventes, etc.) **Près de 325 habilitations ont été délivrés en 2025 auprès des organismes de la région.**

Enfin, la DREETS permet la reconnaissance des professionnels paramédicaux diplômés dans l'Union Européenne qui souhaitent exercer en France.



3 204 diplômes d'État

dans les secteurs paramédical et social délivrés par la DREETS en 2025

21 métiers

tels qu'aide-soignant, accompagnant éducatif et social

325 agréments de titres

octroyés à des établissements de formation régionaux



Employeurs, vérifiez l'authenticité des diplômes d'Etat des secteurs social et paramédical

Lorsqu'un employeur recrute un professionnel et souhaite vérifier son diplôme d'État obtenu en région Centre Val de Loire, la DREETS peut effectuer cette vérification (mais uniquement pour les diplômes qu'elle délivre). La demande peut se faire en ligne en se connectant à [Démarches simplifiées](#)



**COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ**



METTRE À L'ABRI ET ACCÉLÉRER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Les politiques d'hébergement, insertion et d'accès au logement (AHI) :

- **soutiennent les SIAO*-115**, présents dans chacun des départements, pivots essentiels du dispositif de veille sociale pour l'accueil et l'orientation de personnes en difficulté ayant des besoins d'hébergement d'urgence ou de logement adapté, (* *Service Intégré d'Accueil et d'Orientation*)
- **permettent de mettre à l'abri** les personnes en difficulté dans des centres d'urgence, des structures d'insertion ou des hôtels, tout en soutenant les accueils de jour,
- **renforce le logement accompagné** pour les personnes vulnérables, en particulier celles isolées et qui ont un parcours en hébergement, à travers des solutions comme les pensions de famille, les résidences accueil et l'intermédiation locative.

Hébergement, insertion et accès au logement

71,6 M€ dédiés à l'hébergement à la veille sociale, l'hébergement et au logement accompagné

3 977 places en hébergement généraliste (urgence, insertion, réfugiés)

2 993 places en logement accompagné :

1 165 en pensions de famille et
1 828 en intermédiation locative

299 places dédiées aux femmes victimes de violence



Vers une optimisation de l'hébergement et de l'accès au Logement

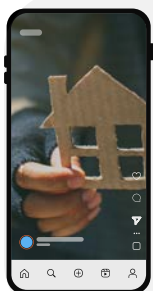
En 2025, l'hébergement met l'accent sur l'**optimisation de la gestion des places**.

Sur **173 913 demandes, 105 437 ont été satisfaites**, ce qui représente 3 019 de plus qu'en 2024, avec un nombre de demandes stable dans la région CVL.



Les **politiques globales** menées sur les territoires permettent d'**accroître l'accès au logement**.

Entre 2024 et 2025, on observe une **augmentation de 18 % du nombre de logements sociaux attribués aux personnes sans-abri ou sortant d'hébergement**, soit 152 logements supplémentaires.



Le **115** offre **assistance, écoute sociale, conseils et orientation** et il organise l'accès à l'**hébergement d'urgence**.

Ce **numéro d'urgence** permet d'**orienter** les demandes vers les **solutions appropriées**.

FNAVDL – programme pour l'accès au logement

Le Fonds National d'Accompagnement Vers et dans le Logement (FNAVDL) aide à **prévenir les expulsions et faciliter l'accès au logement pour les sans-abri et les personnes hébergées**.

Il soutient les publics prioritaires DALO et les personnes vulnérables.

19 candidatures retenues pour l'appel à projets 2025 en Centre-Val de Loire



PROTÉGER LES PUBLICS EN SITUATION VULNÉRABLE

Les Engagements pour la Protection et la Solidarité

Dans le cadre d'un schéma organisationnel sur le territoire de la région, la DREETS finance des mesures pour les adultes protégés : tutelles et curatelles.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance s'est prolongée en 2025. Parmi les initiatives clés, on trouve le plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027 et le soutien à la stratégie nationale des « 1 000 premiers jours ».

La DREETS s'engage également en faveur de l'accès aux droits et dans la lutte contre la précarité alimentaire, notamment à travers le programme " Mieux Manger Pour Tous ".

En lien avec la Commissaire à la Lutte contre la pauvreté, le Pacte des solidarités 2024-2027 se décline dans les territoires à travers deux démarches complémentaires : d'une part, les contrats locaux des solidarités - conclus entre l'État et les conseils départementaux ou les métropoles – et, d'autre part, les pactes locaux des solidarités, menés avec l'ensemble des acteurs locaux (État, collectivités, France Travail, CCAS, etc.).



L'inspection contrôle dans le champ de la cohésion sociale

Chaque année, la DREETS élabore le programme régional d'inspection, contrôle et évaluation (PRICE).

L'exercice de cette mission régaliennne permet de vérifier le respect des normes et des bonnes pratiques par les responsables d'activités pouvant avoir un impact sur la santé, la sécurité et la dignité des publics vulnérables.

Les dispositifs sociaux concernés incluent :

- hébergements pour personnes sans abri, et pour demandeurs d'asile et réfugiés, logements accompagnés
- mandataires judiciaires pour la protection des majeurs,
- vacances adaptées organisée pour adultes en situation de handicap,
- associations d'aide alimentaire,
- actions de la politique de la ville.

Protection juridique des majeurs

41,2M€

23 500 adultes protégés

Lutte contre la pauvreté et les inégalités de l'enfance, accès aux droits

1,9 M€ d'aide alimentaire,

dont 1,2M € "Mieux Manger Pour Tous"

127 400 € pour combattre la précarité menstruelle



Le programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT) est destiné à améliorer l'accès des publics en situation de précarité aux denrées alimentaires de bonne qualité nutritionnelle et durable



Contrôles des dispositifs sociaux

80 contrôles réalisés et 33 appuis de la DREETS aux DDETS, DDETSPP

En 2025, le réseau DREETS/DDETS/PP a atteint et même dépassé plusieurs objectifs de contrôle, pour le parc d'hébergement généraliste et le parc dédié aux demandeurs d'asile et réfugiés.

La Mission Régionale Inspection Contrôle Evaluation (MRICE) a participé à l'ensemble des inspections Elle a apporté aide technique (dont outils), juridique et méthodologique.



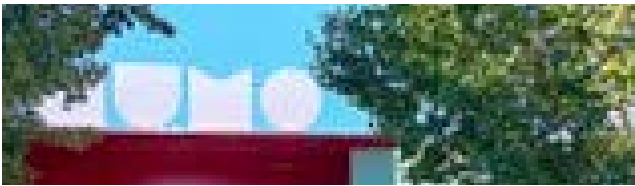
AGIR POUR LES TERRITOIRES

Action coordonnée dans les quartiers politique de la ville (QPV)

La politique de la ville a pour finalité de renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté, de promouvoir la réussite éducative et de contribuer au développement économique et à l'accès à l'emploi dans les territoires concernés.

En 2025, le Centre-Val de Loire comptait 57 quartiers prioritaires pour 19 contrats de villes - valables 6 ans -.

La stratégie régionale s'appuie sur les associations locales pour adapter les projets aux besoins des habitants.



Entrepreneuriat 2030 : Accélérateur pour les Quartiers Prioritaires

Le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » propose un accompagnement sur mesure et un financement pour les entrepreneurs des quartiers prioritaires (QPV). Il se structure autour de trois axes.

- Le premier axe vise à détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers grâce à des initiatives comme les 7 CitésLab et les bus de l'entrepreneuriat, avec un objectif de 1 300 porteurs de projets accompagnés en Centre-Val de Loire.
- Le second axe se concentre sur l'accompagnement et le financement, avec de nouveaux dispositifs proposés par Bpifrance et le lancement du Prêt d'honneur Quartiers pour répondre aux besoins en fonds propres. Les réseaux régionaux et le programme « French Tech Tremplins » soutiennent également l'innovation.
- Enfin, le troisième axe vise à accélérer et développer les projets, avec l'objectif d'accompagner plus de 300 projets dans la région.

Ces efforts permettront de dynamiser les 57 QPV de la région Centre-Val de Loire.

Pour plus d'informations, consultez le site dédié : <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/>



Politique de la ville

9,7 M€ de crédits dédiés

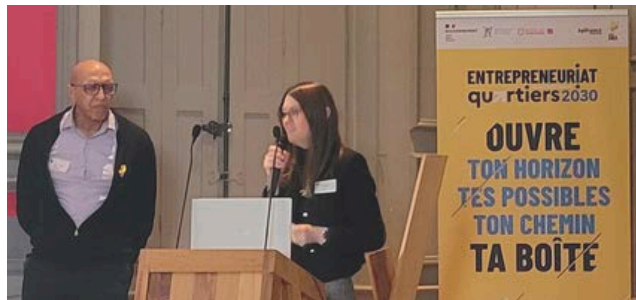
19 contrats de ville

répartis sur 19 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et 30 communes



MuMo-Centre Pompidou, une tournée artistique qui a éveillé les Émotions en Centre-Val de Loire : parcours du musée mobile sur quatre départements (18, 28, 36 et 37) pour toucher plus de 4500 habitants des zones rurales et des quartiers prioritaires

+ d'info <https://mumo.artexplora.org/mumo-centre-pompidou>



La soirée du 2 février dédiée à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires a été organisée par BGE Terres de Loire. Avec notamment la participation de Hocine Hadjab de Cohésion Sociale à la DREETS et de Anne Cornet, Directrice de BPI Fance.

L'événement a présenté le programme « Accélérateur », un volet de l'initiative Entrepreneuriat Quartiers 2030.

Ce programme est soutenu par Bpifrance, l'État, la région Centre-Val de Loire et les collectivités locales. Il met l'accent sur la collaboration des acteurs locaux pour favoriser le développement économique et l'emploi.

La soirée a permis de présenter des exemples de réussite pour 2024/2025 et d'accueillir de nouvelles promotions, suivie d'un moment de réseautage.



▶ ACCOMPAGNER LES RÉFUGIÉS

Accompagnement des réfugiés dans leur parcours d'intégration

La politique d'intégration des primo-arrivants, notamment les réfugiés, vise à faciliter leur insertion sociale et professionnelle : apprentissage de la langue, accès aux droits, emploi, logement.

La coordination de l'action de l'État dans chaque département et les partenariats forts accroît l'efficacité des dispositifs existants. Elle généralise des initiatives comme les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI) et le programme AGIR,

- Les CTAI associent les collectivités territoriales et l'État. A partir de 2025, l'apprentissage linguistique est devenu obligatoire.
- AGIR systématise l'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale (jusqu'à 24 mois). Au 31 décembre 2025, la file active comptait 911 personnes, contre 685 au 1er janvier. Cela illustre la montée en charge du programme, déployé en 2025 dans tous les départements de la région Centre-Val de Loire.

L'instruction interministérielle du 26 juin 2025 (DGEFP et DGEF) a pour objectif de favoriser l'emploi des étrangers en situation régulière, notamment dans les métiers en tension de recrutement. Plusieurs expérimentations ont été lancées dans ce cadre, dont deux se déroulent dans le Loiret.

La première expérimentation, spécifiquement à Orléans, se concentre sur l'accompagnement optimisé des Étrangers Primo-Arrivants (EPA) résidant en hébergement d'urgence. Elle propose un soutien global aux EPA disposant d'une autorisation de travail dans le bassin orléanais. France Travail a mobilisé deux personnes ressources qui, aux côtés des travailleurs sociaux, assurent un accompagnement renforcé de ces publics. En 2025, 55 % des personnes orientées par les travailleurs sociaux ont pu bénéficier de cet accompagnement intensif (soit 127 sur 232).

La seconde expérimentation, toujours dans le Loiret, vise à faciliter l'inscription automatique des EPA et à assurer leur suivi.

France Travail finance un poste pour "aller vers" ces publics dès la signature du contrat d'intégration républicain (CIR), dans le but de mieux coordonner les besoins d'accompagnement et d'éviter les ruptures de parcours. L'OFII organise jusqu'à quatre sessions d'information collectives par semaine à Orléans pour la signature des CIR, avec un salarié de France Travail présent pour inscrire immédiatement les participants.



Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration

10 contrats*

431 407 € de crédits dédiés

(*signés conjointement par l'État et les collectivités territoriales volontaires, dont un avec le Conseil régional)



AGIR, un programme pour l'emploi et le logement des personnes réfugiées

670 nouvelles personnes en 2025

2 M€ dédiés au programme AGIR

Depuis le lancement du programme en 2022 jusqu'à fin 2025 : 1 546 personnes intégrées au programme



Du 6 au 10 octobre 2025, s'est déroulée la cinquième édition de la Semaine nationale de l'intégration des étrangers primo-arrivants, mettant en avant des initiatives locales pour l'intégration des étrangers en France, dont la Coupe Futsal des solidarités, événement multipartenarial.



L'initiative était portée par Olivet Solidarité, Humando insertion et Orléans Futsal pour la mise en place d'un tournoi de futsal solidaire.

Cet événement sportif a réuni bénéficiaires, institutions et acteurs associatifs, favorisant convivialité et échanges, avec des équipes mixant les participants.



**TRAVAIL
ET RELATIONS
SOCIALES**



INFORMER, SENSIBILISER, CONTRÔLER

Inspection du travail

Sa mission principale vise à garantir le respect des droits des travailleurs et à la conformité des pratiques des employeurs aux réglementations.

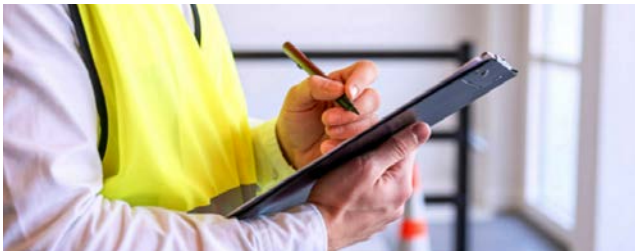
Cela inclut, notamment, la vérification des conditions de travail, l'évaluation des mesures de sécurité et de santé sur les lieux de travail, ainsi que le contrôle du respect des horaires et des contrats.

Le système d'inspection du travail s'investit également dans la lutte également contre le travail illégal et les discriminations, notamment femmes/hommes.

Habilitée à constater diverses infractions et à assurer le respect des normes de santé et sécurité des travailleurs, son rôle inclut également conseil et conciliation pour prévenir et résoudre les conflits collectifs.

La DREETS homologue les ruptures conventionnelles individuelles.

Enfin, elle instruit les recours liés aux licenciements des salariés protégés.



Service de l'Inspection du travail

9 308 interventions
concernant **4 411 établissements** et
221 685 salariés

79 % ont fait l'objet d'une suite à interventions

(observations, mise en demeure, procès verbal, sanctions...)



Salariés protégés : autorisation des licenciements

765 décisions prises
avec une majorité d'autorisations

Les salariés protégés ne peuvent être licenciés sans l'autorisation de l'inspection du travail, qui vérifie l'absence de discrimination. Ses décisions sont susceptibles de recours.



Sanctions administratives et transactions pénales

L'inspection du travail peut sanctionner les entreprises ne respectant pas les réglementations en vigueur.

Les sanctions varient en fonction de la gravité de l'infraction, allant des amendes pécuniaires à des mesures plus strictes, comme la suspension d'activité.

L'entreprise peut également recevoir une proposition de transaction pénale.

Cette proposition peut par exemple comporter des mesures pratiques visant à éviter que la situation ne se reproduise (achat d'un échafaudage, mise en place d'une formation à la sécurité...), ainsi qu'un volet financier incluant une proposition d'amende transactionnelle.

170 procès-verbaux

dont la première origine est l'enquête accident du travail (62 PV, majoritairement liés à l'utilisation d'équipements de travail) et forte augmentation des PV liés au travail illégal : 40 (+16), 15 procédures portant sur la durée du travail et le repos, notamment pour les jeunes mineurs

107 sanctions administratives,
sur **113 décisions**

2,55 M€ d'amendes administratives
(notifiées sur dossiers 2023-2024)

3 recours contentieux



INFORMER, SENSIBILISER, CONTRÔLER

Focus santé au travail

Plan régional santé au travail 4 (PRST4)

Le quatrième plan régional santé au travail (PRST4) contribue à la lutte contre les accidents du travail graves et mortels et les maladies professionnelles en s'appuyant sur la culture de prévention, notamment au sein des petites et moyennes entreprises.

C'est une boîte à outils à disposition des entreprises en faveur de la santé au travail, vise à créer des environnements de travail plus sûrs.

Notamment, les fiches synthétiques "alerte accidents du travail" présentent un bref récit de l'accident grave ou mortel survenu en région ainsi que les mesures de prévention à prendre, après avoir identifié les idées reçues et les pièges à éviter.

Cinq exemples de fiches alerte accidents du travail

1. La formation à la sécurité est une obligation
2. L'opération de maintenance
3. Accident mortel : un jeune écrasé par sa machine
4. Intoxications à l'ouverture et déchargement d'un conteneur
5. Les chutes à travers les toitures en matériaux fragiles

Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

La brochure « Indicateurs Régionaux de Santé au Travail » (IRST) est un outil d'aide à la décision porté par le réseau régional d'acteurs de la santé au travail, constitué de la Carsat, de la MSA, de Présanse Centre-Val de Loire et de la Dreets Centre-Val de Loire.



Thierry Grossin-Motti Chef du pôle Travail et Véronique Carré

Le Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT)

Installé fin 2025, il vise à améliorer le dialogue social et à renforcer la prévention en sécurité et santé au travail.

Cette instance partenariale rassemble des acteurs institutionnels tels que la DREETS, l'ARS et la DREAL, ainsi que des partenaires sociaux, des organismes de sécurité sociale et de prévention, et des experts qualifiés.

Lors de sa 1ère réunion, ont été abordés le bilan du Plan Régional Santé Travail (PRST4) et l'élaboration du futur PRST5, ainsi que des actions concrètes sur le territoire.

Pour + d'info : <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Le-CROCT-et-le-CRPST>



PROTÉGER LES SALARIÉS, NOTAMMENT LES PLUS VULNÉRABLES

Lutte contre la précarité au travail

Les campagnes nationales et locales de contrôle et de prévention visent à renforcer les actions et leurs impacts.

En 2025, une campagne nationale a ciblé les **entreprises abusant des contrats précaires**, promouvant l'embauche en CDI auprès des entreprises

L'objectif est d'**informer**, de **sensibiliser** et de vérifier la **conformité** réglementaire, avec des **sanctions appropriées** pour les **employeurs en infraction**.



Taf'Story : un outil pour sensibiliser les apprentis au droit du travail

Le jeu TAF'Story est conçu pour informer les apprentis sur le droit du travail et les règles de vie en entreprise.

Élaboré dans le cadre du Plan Régional de Santé au Travail (PRST4), avec la participation d'organismes de prévention et de services de santé au travail, TAF'Story permet aux apprentis d'explorer de manière ludique trois grandes thématiques :
compréhension du droit du travail
santé et la sécurité au travail
conditions de travail

S'inspirant du jeu des 7 familles, TAF'Story invite les joueurs à rassembler les cartes d'une même famille (horaires, congés, santé...) en choisissant la bonne réponse à une question inscrite sur chaque carte.
Exemple : Étant mineur, quelle doit être la durée minimale de mon repos hebdomadaire ?



pour en savoir +

<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/TAF-Story-Apprentis-Les-regles-du-jeu-au-travail-espace-ressources>



RENSEIGNER ENTREPRISES ET SALARIÉS, DÉVELOPPER LE DIALOGUE SOCIAL

Les services de renseignements en droit du travail

Présents sur les 6 départements sont accessibles au numéro unique 0806 000 126 - pour aider les employeurs et les salariés, notamment des TPE/PME, à obtenir des informations sur le Code du travail, les conventions collectives et la jurisprudence.

La confidentialité des demandes est garantie.

Ces informations concernent l'ensemble des secteurs d'activité (agriculture, industrie, commerce, transports, services...)

et portent notamment sur :

- le contrat de travail (embauche, exécution, rupture),
- le salaire, la durée du travail, les repos et les congés payés,
- le règlement intérieur et le droit disciplinaire, la médecine du travail, les statuts spécifiques (assistantes maternelles, particuliers employeurs...).



Renseignements pour les entreprises et les salariés

Les usagers peuvent contacter le Service de Renseignement en droit du travail grâce au numéro unique : **08 06 000 126** (également par messagerie et sur rendez-vous)

36 000 questions traitées par téléphone en 2025



CODE
DU TRAVAIL
NUMÉRIQUE

Le Code du travail numérique aide les utilisateurs à comprendre et appliquer le droit du travail quotidiennement grâce à des simulateurs, fiches personnalisées, modèles de courriers et conventions collectives. <https://code.travail.gouv.fr>

Dialogue Social

Le système d'inspection du travail soutient et accompagne le dialogue social au sein des entreprises et sur le territoire.

Il veille à la bonne marche et au suivi des institutions représentatives du personnel, tout en garantissant le respect des obligations liées au droit collectif.

Il encourage également l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les entreprises.

Des recours et sanctions civiles et pénales sont prévus en cas de non-respect.



Index Égalité Professionnelle

Chaque année la DREETS publie une infographie sur l'Index de l'Égalité Professionnelle mettant en évidence les améliorations et les marges de progression.

Une fois l'index calculé, les entreprises doivent, via le dialogue social, mettre en œuvre des actions pour réduire les inégalités, en termes non seulement de salaires mais aussi de recrutement, de formation, et de conditions de travail.



Les résultats de l'Index de l'égalité professionnelle déclarés en 2026^(*)

Depuis 2019, les entreprises de plus de 250 salariés et, depuis 2020, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chaque année avant le 1er mars.

En 2027, après transposition en droit français de la directive européenne sur la transparence salariale, l'index sera remplacé par un nouvel outil.



Pour accéder aux résultats et à la publication <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Les-resultats-de-l-index-sur-l-Egalite-Professionnelle-declares-en-2026>



CONCURRENCE
ET
CONSOMMATION



COMBATTRE LA FRAUDE ET PROMOUVOIR LE FONCTIONNEMENT LOYAL DES MARCHÉS

Enquêtes de concurrence

Les retards de paiement constituent l'une des principales causes de fragilisation des entreprises et peuvent aller jusqu'à les mettre en péril.

Cette mission de contrôle est confiée à la DGCCRF et exercée par des inspectrices et inspecteurs en DREETS (Pôle Concurrence) avec une visée pédagogique et une visée dissuasive.

Des sanctions correctives ou des sanctions répressives sous forme d'amende administrative sont mises en œuvre. Elles s'accompagnent de sanctions réputationnelles de type "name and shame" avec publication systématique des amendes administratives prononcées sur le site de la DGCCRF et obligation pour le sanctionné d'une diffusion dans un journal d'annonces légales à ses frais.

Pour les enquêtes 2025, sur le respect des délais de paiement, le pôle C a constaté pour 54% des cas des manquements aux obligations légales en la matière.

Les manquements les plus graves ont fait l'objet d'amendes administratives : 23 PVA.



Amendes administratives

pour non respect des délais de paiement,
20 amendes administratives notifiées
pour un montant total de 700 200€

20 mesures de publicité nominative

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/laction-de-la-dgccrf/injonctions-et-sanctions>



Contrôle des marchés publics

Le Pôle C veille également à l'égalité d'accès aux marchés publics. Il garantit la concurrence, la transparence et l'équité lors des attributions de marchés, permettant à toutes les entreprises de participer.

En éliminant les pratiques discriminatoires, il soutient une économie locale dynamique, renforce le respect des normes légales et la confiance des acteurs économiques dans le système de commande publique.

En 2025, 13 marchés publics ont été contrôlés.



RENFORCER L'IMPACT DE L'ACTION PUBLIQUE FACE AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES, NUMÉRIQUES ET ÉCOLOGIQUES

Plan stratégique 2025-2028

Le plan stratégique 2025-2028 de la DGCCRF vise à renforcer l'impact de l'action publique face aux mutations économiques, numériques et écologiques.

Il repose sur quatre axes : maximiser l'impact au plus près des territoires, accompagner les transformations de l'économie et de la société, mener une stratégie d'ouverture et de coopération forte, renforcer la dynamique de réseau et les compétences.

La DREETS Centre-Val de Loire s'est mobilisée sur 2 chantiers en particulier :

- renforcer la confiance des entreprises
- tirer pleinement parti du numérique



RappelConso

Les alertes des produits non conformes ou dangereux qui font l'objet d'un rappel de la part de leur fabricant

RappelConso est un site public qui informe les consommateurs sur les rappels de produits, incluant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Il se concentre exclusivement sur les produits finis destinés aux consommateurs, excluant les produits intermédiaires réservés aux professionnels.

<https://rappel.conso.gouv.fr/>

Je suis un consommateur : je signale un problème ou veux résoudre un litige



SignalConso

Plateforme internet de la DGCCRF pour signaler un problème et rechercher un règlement à l'amiable avec un professionnel

<https://signal.conso.gouv.fr/>



RéponseConso

Service téléphonique et courrier de la DGCCRF pour m'informer sur mes droits et m'orienter dans mes démarches

La stratégie entend aussi combiner plusieurs leviers d'action -contrôle, réglementation, communication, partenariats - pour corriger les dysfonctionnements.

Enfin, la DREETS renforce la coopération avec ses partenaires et modernise son organisation interne. Elle investit dans le développement des compétences, dans son organisation en réseau et dans ses outils numériques pour améliorer son efficacité et son attractivité.

Focus E-commerce

Mieux s'adapter à l'offre faite au consommateur en ligne

avec environ 40 millions acheteurs représentant plus de 175 milliards de chiffres d'affaire par an

Appliquer le même niveau d'exigence pour les entreprises étrangères

"level playing field" et une hausse des prélèvements pourvoyeurs de rappels de produits offerts sur les places de marché



Je suis un consommateur : je veux m'informer



Prix-carburants.gouv.fr

Le site officiel pour connaître le prix des carburants près de chez soi



Prix.conso.gouv.fr/controle-technique

Les adresses et tarifs des centres de contrôle technique automobile



PROTÉGER ET INFORMER LES CONSOMMATEURS, S'ADAPTER AUX NOUVELLES MISSIONS

Produits cosmétiques : la DGCCRF en charge du contrôle des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)

La CCRF (Concurrence, Consommation et la Répression des Fraudes) surveille désormais le marché des cosmétiques après avoir repris les missions de l'ANSM(1) - concernant le contrôle des établissements de fabrication et de conditionnement.

Elle veille à ce que les produits cosmétiques respectent les normes de sécurité et de qualité. Cette vigilance a pour but de protéger la sécurité des consommateurs et d'assurer une concurrence équitable entre les fabricants.

L'interconnaissance des missions sur le secteur des cosmétiques renforce la collaboration avec le SEER (2), le délégué DISSE (3) du Pôle 2EC de la DREETS et les enquêteurs CCRF en Directions Départementales Interministérielles (DDI) et au pôle C.

La journée technique régionale sur les cosmétiques du 14 octobre a été consacrée aux enquêteurs CCRF de la Région pour partager les retours d'expérience de la mission.

- (1) ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
- (2) SEER Service économique de l'Etat en région
- (3) DISSE : Délégué à l'information stratégique et à la sécurité économique



7 établissements contrôlés *

La filière cosmétiques, parfums et produits d'hygiène est un moteur de croissance en Centre-Val de Loire, avec 111 établissements et plus de 7 500 employés.

Située au cœur de Cosmetic Valley, elle jouit d'une reconnaissance mondiale grâce à des marques prestigieuses.

(*engagement s'exprimant sur une année glissante du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)



Pilotage animation et appui

Le service de pilotage du pôle C soutient les enquêteurs sur le terrain afin d'optimiser l'efficacité du Programme National d'Enquêtes, en particulier pour mieux cibler les interventions sur les territoires.

L'Art de l'Animation et du Pilotage au Cœur des Régions



Se former continuellement

Les Premières SOLPA de France ont eu lieu en Centre Val de Loire.

Les formations régionales SOLPA (Surveillance des Opérateurs en matière de Loyauté des Produits Alimentaires) se sont déroulées les 5 et 6 mai.

Les deux sessions (différentes selon les publics) ont réuni pas moins de 14 agents, comprenant des encadrants, des pilotes et des enquêteurs.

Cette formation a été organisée à la suite du transfert des missions de Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA) au ministère de l'Agriculture.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans une démarche de surveillance des marchés alimentaires en détectant les signaux faibles et assurant un meilleur ciblage des entreprises à risque.



MAINTENIR LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS ET CONTRIBUER À LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Métrologie légale

La métrologie légale effectue des contrôles sur des instruments de mesure utilisés pour des transactions, comme les balances, les pompes à essence et les taximètres.

Ces vérifications sont essentielles pour maintenir la confiance des consommateurs et garantir l'équité dans les transactions commerciales.

En cas de non-conformité, des mesures correctives sont exigées.

Ainsi, la métrologie légale joue un rôle crucial dans la protection des intérêts économiques des citoyens et dans le soutien d'un marché équitable et transparent

2782 instruments de mesure contrôlés au total en 2025.

Opération antifraude dans le Loiret : la métrologie au cœur de l'action DREETS

Dans une opération antifraude à Montargis et Chalette le 1er décembre, le service métrologie a détecté des infractions dans des commerces alimentaires, liées à des balances non homologuées et/ou mal étalonnées.

Cette opération a été orchestrée par plusieurs services de l'État réunis au sein d'un Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-local/les-codaf>

Un établissement a été verbalisé pour usage d'une balance non conforme.



Chaque année, une « Opération Coup de Poing » est réalisée par les services Métrologie Légale des DREETS dans chaque région.

En 2025, elle visait à contrôler les instruments de mesure réglementés dans les centres de contrôle technique de véhicules (en se concentrant sur les analyseurs de gaz pour véhicules à essence, les opacimètres pour moteurs diesel, et les manomètres pour la pression des pneumatiques).

L'opération incluait également le contrôle des sonomètres, désormais obligatoires depuis le 1er juillet 2025 pour les cycles et motos.



706 instruments contrôlés auprès de 196 sites

1 % des dispositifs non conformes aux dispositions réglementaires de métrologie légale



**PARTENARIATS
ET
TRANVERSALITÉS**



PARTENARIATS ET TRANVERSALITÉS

Protocole expérimental de gestion des alertes sanitaires

Le 19 mai, un **protocole expérimental visant à améliorer la gestion des alertes sanitaires en milieu professionnel** a été signé par plusieurs **partenaires**, dont l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Santé publique France. Parmi les signataires figurent également la Carsat Centre-Val de Loire, les MSA Berry-Touraine et Beauce Cœur de Loire, ainsi que divers services de santé au travail et Présanse.

Ce protocole, intégré au quatrième plan régional santé au travail (PRST4), cherche à **renforcer la coordination entre les politiques de santé au travail et de santé publique en Centre-Val de Loire**.

L'objectif est d'**encourager la transversalité des politiques publiques pour promouvoir la santé au travail et créer des environnements professionnels favorables à la santé**.



En outre, le protocole met l'accent sur une **surveillance proactive** des alertes sanitaires liées au milieu professionnel

Une **Cellule de Veille en Santé Travail (CVST)** a été mise en place pour assurer une veille plus efficace..

CPOM 2025-2029, un engagement commun pour Améliorer la Qualité de Vie au Travail en Centre-Val de Loire

La signature officielle des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2025-2029 marque un tournant décisif, avec une ambition forte : **améliorer durablement la qualité de vie et les conditions de travail de plus de 1,3 million de salariés**.

Les contrats traduisent deux ambitions fortes :

- la volonté commune des partenaires de moderniser l'offre de santé au travail
- leur engagement conjoint d'apporter un accompagnement plus lisible et efficace auprès des entreprises, en particulier aux petites et moyennes structures.

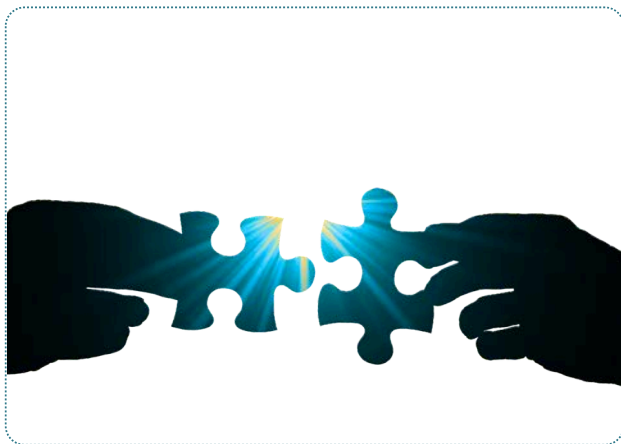


Derrière, de gauche à droite : Laurent EECK (APST 37), Carole DANOVARO (APST 41), Jean-Paul VADROT (APST 18)
Devant, de gauche à droite ; Héloïse LORE (Carsat), Véronique Carré (DREETS CVL)

Evènement partenariat 2025

La DREETS Centre-Val de Loire a organisé le 7 novembre 2025 à Orléans la signature de trois contrats entre l'État, la Carsat et des services régionaux de santé au travail : APST18, APST37, et APST41 (en photo).

Cet évènement est une étape clé pour une politique régionale coordonnée de santé au travail.



➤ PARTENARIATS ET TRANVERSALITÉS

Soutien à l'Emploi des Séniors :
une dynamique en faveur de l'emploi
des travailleurs expérimentés
en Centre-Val de Loire.



Feuille de route emploi des personnes de 50 ans et + le 29 septembre

L'emploi des 50 ans et + est une priorité nationale et un engagement régional.

Sous l'impulsion de la Ministre du Travail, et dans la continuité de l'évènement régional de juin 2025, tous les acteurs socio-économiques de la région se sont mobilisés pour décliner les orientations fixées pour renforcer l'emploi et maintenir dans l'emploi les travailleurs expérimentés.

Les ateliers organisés par la DREETS Centre-Val de Loire visaient à réfléchir à l'élaboration d'une feuille de route régionale permettant de :

- faciliter le recrutement des 50 ans et +
- assurer leur maintien dans l'emploi
- changer le regard sur l'âge au travail



➤ PARTENARIATS ET TRANVERSALITÉS

Qu'est ce qu'un ODDS ?

Un observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation (ODDS) existe dans chaque département afin de favoriser et encourager le développement du dialogue social et la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Espace-odds.fr : Espace-odds.fr est un espace ressource créé par les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation (ODDS) pour les ODDS et leurs publics : les acteurs du dialogue social dans les entreprises et les territoires. Il réunit des ressources et outils utiles au dialogue social de proximité.

Pour consulter le site et retrouver l'ODDS de son département : <https://www.espace-odds.fr/>



Réunion régionale des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social 19 septembre

En partenariat avec l'Aract Centre-Val de Loire, la DREETS a réuni les gouvernances des 6 Observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social (ODDS) de la région Centre-Val de Loire.

Après un état des lieux de la négociation collective dans la région et la présentation de l'activité des ODDS en Centre Val de Loire, les participants ont pu échanger sur leur rôle dans le dialogue social et professionnel au sein des TPE/ PME avec un focus sur le maintien dans l'emploi des salariés de 50 et +. Diverses ressources telles que Séniors+ ont été présentées.

Les membres de l'ODDS de Côtes d'Armor ont également pu témoigner de leur action en matière de transition écologique.

Pour poursuivre ses travaux, les membres des ODDS pourront bénéficier d'une demi-journée d'accompagnement par l'ARACT dans chaque département.

Une réunion régionale des membres est actée annuellement.



MODERNISATION DE LA DREETS



CRÉER UNE CELLULE TRANSVERSALE FINANCIÈRE

La cellule transversale financière a pour objectif d'assurer la sécurité des processus de conventionnement conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Elle libère du temps pour que les services métiers, en DREETS et DDETS/PP se concentrent sur le pilotage opérationnel des actions.

En agissant comme support stratégique, elle facilite l'échange d'informations et améliore la coordination entre les acteurs.



ORGANISER DES CAFÉS THÉMATIQUES : CLOUD ET IA, RGPD

En 2025, la DREETS organise des Cafés Ressources sur l'IA et le Cloud pour sensibiliser les agents aux opportunités et risques associés aux nouvelles technologies numériques.

Ces rencontres permettent aux participants d'échanger des expériences et d'approfondir leurs connaissances sur l'impact de l'IA et du cloud sur les pratiques professionnelles et les compétences nécessaires.

Les Cafés Ressources favorisent l'innovation et le partage et contribuent à un avenir numérique responsable et durable.



pour en savoir +
<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>



Café Partage du 24 novembre : Règlement Général sur la Protection des Données et impact sur les pratiques professionnelles

Le QUIZZ RGPD évalue les connaissances des participants. Les principes essentiels tels que la transparence, la limitation des finalités et la minimisation des données sont abordés.

Les bonnes pratiques pour la protection des données personnelles sont également rappelées.

Enfin, le plan de travail 2026 pour la mise en conformité de la DREETS au RGPD est présenté.





DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
131, rue du Faubourg Bannier - CS 85809
45058 Orléans Cedex 1
Bâtiment C
Téléphone : 02 45 48 57 13
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>